

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

P 2 0 2 6 – 0 1 7

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20260403-P2026-017-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026

Publication : 08/04/2026

Pour le Maire Gérard FORCADA

**PORTANT DÉLÉGATION PERMANENTE DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
À M. William COMBES**



Le Maire de la commune de Lézignan-Corbières,

Vu les articles L. 2122-18 à L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 2026-38 du 28 mars 2026 portant élection du Maire ;
Vu la délibération n° 2026-39 du 28 mars 2026 portant détermination du nombre des adjoints au Maire ;
Vu la délibération n° 2026-40 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une délégation permanente de fonctions et de signature à M. William COMBES afin d'assurer la bonne marche de l'administration communale ;

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 3 avril 2026, délégation permanente de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Maire, à M. William COMBES, Premier adjoint au Maire dans les domaines suivants : Sécurité, Police Municipale, CLSPD, Médiation, Plan Communal de Sauvegarde, réserve communale, Fêtes foraines.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, M. William COMBES dispose d'une délégation générale de signature et de responsabilité pour l'ensemble des domaines et affaires relatives à la gestion de la commune, y compris en matières budgétaires et financières, ainsi que pour la gestion des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William COMBES, Mme Christine BÉNÉT, deuxième adjointe au Maire, dispose d'une délégation générale de signature et de responsabilité pour l'ensemble des domaines et affaires relatives à la gestion de la commune, y compris en matières budgétaires et financières, ainsi que pour la gestion des ressources humaines.

Article 3 : Dans le champ de sa délégation de signature, M. William COMBES pourra signer les documents suivants dans les domaines définis aux articles 1 et 2 :

- Tous les actes administratifs et courriers relatifs aux compétences déléguées
- Les arrêtés d'internement prévus à l'article L. 2212-2 al. 6 du CGCT

La signature des actes et pièces tels que définis au présent article devra respecter le formalisme suivant :

« Pour le Maire et par délégation
L'adjoint délégué
Prénom NOM »


Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et inscrit dans le registre des arrêtés de la commune.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département ou de son délégué dans l'arrondissement.

Article 6 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Trésorier de Narbonne Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Lézignan-Corbières, le 3 avril 2026

Le Maire,


Gérard FORCADA



M. le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte